

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

Pour profiter des liens lire le document à l'adresse

http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/procureur/20181213_plaintes_concussion_et_autres.pdf

ou

www.justice-ordinaire-quotidienne.eu > [procureur](#)

Mme et M. Roirand Joseph
35 rue de la Bellaudière
44115 Haute Goulaine
www.justice-ordinaire-quotidienne.eu
Joseph.roirand@orange.fr

Haute Goulaine le 13/12/2018

Tribunal de Grande Instance
Monsieur le Procureur de la République
19 quai François Mitterrand
44921 NANTES CEDEX 9

LRAR

Mes dossiers sont ici : <http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/procureur>

Objet : Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine (2003)
Plaintes pour concussion et autres plaintes

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai l'honneur par ce courrier de déposer les plaintes en objet, que je vais détailler.

En espérant que vous leurs réserverez un meilleur accueil que mes plaintes du 24/12/2016 qui sont restées sans suite,

reconnaissant enfin le dysfonctionnement total de la démocratie à notre égard, qui n'a eu que comme unique but de couvrir le système corrompu,

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

nous laissant dans une souffrance de 15 années, qui continue,

SANS AUCUNE RAISON, PAR PURE CRUAUTÉ ET INHUMANITÉ.

Prendre connaissance de l'affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Nous vous rappelons l'affaire assainissement par la lecture de mon, [livre « faux et machination de Haute Goulaine \(18/11/2003\) »](#).

http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/livres/faux_et_machination_HG_num.pdf

on peut en savoir plus sur mon site www.justice-ordinaire-quotidienne.eu

la lecture de ce livre permet les deux constats ci-après.

Constat 1 : La meilleure solution devait être trouvée dès 2003.

Nous rappelons que nous attendons, depuis 2003, la meilleure boîte de branchement qui nous est due, et que la commune n'a toujours pas installée, alors qu'elle sait qu'elle nous la doit.

En effet dans le cadre du « marché de maîtrise d'œuvre » passé avec la D.D.A.F. en 2003, la D.D.A.F. devait réparation de la malfaçon de notre assainissement réalisé trop haut. Cette malfaçon a été reconnue expressément par la commune de Haute Goulaine dans [son dire du 07/11/2005](#) http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/expert/20051107_mathorel_prenaud_dire_mathorel.pdf

alors comment se fait-il que la commune de Haute Goulaine n'ait pas demandé à la D.D.A.F., en 2003, réparation de cette malfaçon, que nous lui avons signalée par plusieurs courriers ?

La consultation du procès-verbal de réception de l'ouvrage, le 29/10/2003, nous renseignerait très utilement sur cette affaire. La malfaçon devrait être citée d'une façon ou d'une autre puisque, signalée par nous, et reconnue comme malfaçon par Haute Goulaine, maître d'ouvrage, qui aurait dû demander réparation à son maître d'œuvre.

Quoi qu'il en soit la commune nous doit toujours cette meilleure boîte de branchement sans qu'il soit besoin de le lui signifier puisqu'elle le sait.

Toute notre vie brisée, depuis 15 ans, l'est par la faute de la corruption de la commune de Haute Goulaine, de la corruption de la justice qui a fait des faux pour couvrir la commune de Haute Goulaine et de l'omertà collective totale et sans faille des autorités publiques qui font ainsi l'apologie de la corruption de la république et entrave à la manifestation de la vérité.

Vous êtes obligés de convenir que notre assainissement devait être réglé en 2003 et que la république corrompue détruit donc notre vie depuis cette date sans raison.

C'EST DE LA BARBARIE FRANÇAISE A HAUTE GOULAINÉ

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

Constat 2 : La vérité est toujours cachée par la commune, la justice, le procureur, la France.

Lors de l'expertise judiciaire en 2004 et 2005 nous avons été bâillonnés.

Nous n'avons pu parler qu'une fois, par notre dire du 13/01/2005, pour dénoncer le faux de l'expert judiciaire qui couvrait ainsi le faux de la commune.

Mais la commune, l'expert judiciaire et le juge n'ont pas voulu entendre notre cause qui n'est même pas citée dans le rapport d'expertise véreux.

Ce sont en tout 14 personnes qui ont fait entrave à la justice :

Le juge, l'expert judiciaire, 5 personnes pour la commune dont un expert et le responsable des services techniques municipaux, M. Rolland, entreprise TPC, Me Plateaux, Me Lombard, ministère de la Justice, M. Poignant député, le Préfet,

qui ont validé le faux par leur omerta, alors que ce faux peut-être constaté par toute personne sachant compter.

Voir le dossier [affaire assainissement Haute Goulaine](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/Tlcht_document_affaire_ass_HG.php)
http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/Tlcht_document_affaire_ass_HG.php

Ceux qui, aujourd'hui encore, se retranchent derrière les conclusions de l'expert ou des juges ou pratiquent l'omerta, font « entrave à la manifestation de la vérité » et « apologie de la corruption de la république » et sont ainsi corrompus, puisqu'ils peuvent d'eux-mêmes constater le faux et, par là même la corruption et la barbarie de la république, qui vole et détruit notre vie depuis 15 ans, et montre ainsi qu'elle est mafieuse, c'est incontestable.

En attendant que la meilleure solution soit installée et

que vous diligentiez une nouvelle procédure pour que la vérité soit dite par la France,

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Procureur, l'expression de nos sentiments distingués.

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

De plus la vérité technique est aussi toujours cachée :

Le collecteur public pouvait-il être placé plus bas ?

C'est une question que la commune a toujours éludée et pour laquelle elle a fait son faux_20031118 (qui élude ce collecteur public trop haut).

Nous savons que si le tabouret de profondeur 130cm n'a pu être installé c'est parce que le collecteur public était trop haut et non parce qu'il y avait une canalisation d'eau qui l'en empêchait.

Le [relevé topographique de M. Paquereau du 20/06/2003](#)

http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/assainissement/20030623_releve_topographique_paquereau_piece_5.pdf

est fait avant la pose du collecteur public en juillet d'après le [courrier d'informations de la mairie du 23/05/2003](#).

http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/assainissement/20030523_assainissement_infos_mairie.pdf

ce qui laisse un temps mathématique d'une dizaine de jours pour faire un plan du collecteur public tenant compte de notre tabouret de 130cm et poser le collecteur public plus bas.

Nous voulons donc savoir si la consigne de notre tabouret de 130cm a été donnée au maître d'œuvre et quand. Cela doit être retrouvé par écrit dans le cahier des charges ou autre document.

Si la consigne a été donnée au maître d'œuvre celui-ci aurait dû poser le collecteur à la hauteur adéquate pour le tabouret de 130cm ou, s'il n'avait pu, pour diverses raisons, positionner le collecteur public plus bas, nous aurions dû le savoir.

Or le collecteur a été posé trop haut et, non seulement nous n'en avons rien su, mais la commune de Haute Goulaine nous l'a caché par omission dans son faux_20031118.

Il est donc évident que la commune n'a pas donné la consigne du tabouret de 130cm à son maître d'œuvre.

Cette consigne du tabouret de 130cm doit se retrouver écrite et nous voulons la voir et que la justice l'examine ou que la commune avoue tout.

S'il s'avérait que la consigne du tabouret de 130cm n'a pas été donnée nous demanderions que le collecteur public soit cassé et remplacé par un collecteur public plus bas pour pouvoir installer un tabouret de profondeurs 130cm.

Ce serait un minimum pour quinze années de barbarie. Et ce ne serait pas une injustice pour les goulainais qui soutiennent depuis 15 ans, sans réserve, leur commune corrompue.

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

Si la consigne a été donnée on doit retrouver un plan du collecteur public beaucoup plus bas ou une note du maître d'œuvre indiquant qu'il n'a pu mettre le collecteur public à la bonne hauteur pour la raison x.

Dans les marchés publics tout doit être écrit, heureusement.

Mais, **DANS TOUS LES CAS**, la commune de Haute Goulaine, après mes réclamations, était obligée de constater que le collecteur était trop haut et devait bien sûr demander des comptes à son maître d'œuvre, sur cette base, si elle avait donné la consigne !

Il n'y a pas à dire tout va dans le sens de la non consigne du tabouret de 130cm au maître d'œuvre et colle impeccablement avec le faux et la machination.

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

Plaintes contre la SOGÉDI

SOGÉDI
BP70065
44690 LA HAYE FOUASSIERE

La SOGÉDI gère des impayés et nous réclame de l'argent que nous devrions à la SAUR pour l'assainissement.

Nous avons tout expliqué à la SOGÉDI et donné le nom de notre site.

Elle peut constater par elle-même, puisqu'elle sait compter, que la commune de Haute Goulaine et la justice ont fait des faux. Et qu'en conséquence de ces faux l'expertise judiciaire n'a pas donné la meilleure solution de remplacement qui est la solution SolGraComp indiquée dans mon, [livre « faux et machination de Haute Goulaine \(18/11/2003\)](#).
http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/livres/faux_et_machination_HG_num.pdf

Elle sait aussi que la commune de Haute Goulaine nous doit depuis 2003 un assainissement beaucoup plus bas, ce qui est d'ailleurs demandé par l'expert dans son rapport d'expertise (même si celui-ci ne donne pas la bonne solution).

A l'heure actuelle notre assainissement n'est pas conforme et donc non opérationnel, puisque la commune de Haute Goulaine n'a toujours rien fait.

Nous ne pouvons donc pas nous brancher par la faute de la commune de Haute Goulaine et nous ne devons donc rien comme redevance d'assainissement.

La SOGÉDI peut comprendre tout ça mais elle ne veut pas comprendre.

En conséquences nous déposons :

Plainte pour concussion, contre la SOGÉDI qui nous demande de l'argent alors qu'elle sait qu'il n'est pas dû.

Plainte , par son omerta, pour apologie de corruption de la commune de Haute Goulaine, de la justice et des autorités publiques.

Plainte, par son omerta, pour entrave à la manifestation de la vérité concernant le faux de la commune de Haute Goulaine et les faux de la justice et la meilleure solution gravitaire qui n'a pas été donnée par la justice.

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

Plaintes contre la SAUR

SAUR
80, avenue des Noëlles
44500 LA BAULE ESCOUBLAC

La SAUR est le gestionnaire du service d'assainissement de Haute Goulaine et nous réclame de l'argent que nous lui devrions pour la redevance d'assainissement.

Nous avons tout expliqué à la SAUR et donné le nom de notre site.

Elle peut constater par elle-même puisqu'elle sait compter que la commune de Haute Goulaine et la justice ont fait des faux. Et qu'en conséquence de ces faux l'expertise judiciaire n'a pas donné la meilleure solution de remplacement qui est la solution SolGraComp indiquée dans mon, [livre « faux et machination de Haute Goulaine \(18/11/2003\)](#).
http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/livres/faux_et_machination_HG_num.pdf

Elle sait aussi que la commune de Haute Goulaine nous doit depuis 2003 un assainissement beaucoup plus bas, ce qui est d'ailleurs constaté par l'expert dans son rapport d'expertise (même si celui-ci ne donne pas la bonne solution).

A l'heure actuelle notre assainissement n'est pas conforme et donc non opérationnel, puisque la commune de Haute Goulaine n'a toujours rien fait.

Nous ne pouvons donc pas nous brancher par la faute de la commune de Haute Goulaine et nous ne devons donc rien comme redevance d'assainissement.

La SAUR peut comprendre tout ça mais elle ne veut pas comprendre.

En conséquences nous déposons :

Plainte pour concussion, contre la SAUR qui nous demande de l'argent alors qu'elle sait qu' il n'est pas dû.

Plainte, par son omerta, pour apologie de corruption de la commune de Haute Goulaine, de la justice et des autorités publiques.

Plainte, par son omerta, pour entrave à la manifestation de la vérité concernant le faux de la commune de Haute Goulaine et les faux de la justice et la meilleure solution gravitaire qui n'a pas été donnée par la justice.

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

Plaintes contre la présidente de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Clisson Sèvre et Maine Agglo
15 rue des Malifestes
CS89409
44194 CLISSON Cedex

Madame Chapeau, maire de Haute Goulaine, siège à Clisson Sèvre et Maine Agglo. C'est insupportable pour nous, que cette femme barbare, celle qui détruit notre vie, depuis 15 ans sans raison, puisque le problème devait être résolu dès 2003, puisse encore siéger quelque part.

C'est encore plus dur de comprendre qu'elle est soutenue dans sa corruption par d'autres autorités publiques qui acceptent sans problème qu'elle siége alors que nous les avons éclairées plusieurs fois sur ce personnage par lettre recommandée et notre site www.justice-ordinaire-quotidienne.eu

Dans un dernier [courrier recommandé du 29/06/2018](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/autorite_publicue/20180629_courrier_aux_autorites_publicues.pdf)
http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/autorite_publicue/20180629_courrier_aux_autorites_publicues.pdf

envoyé à

M. Grosvalet Président du 44 (ou siège Madame Chapeau pour le canton de Saint-Sébastien)
M. Turquois, maire de Saint-Sébastien (binôme de Mme Chapeau au conseil départemental)
M. Vey, maire de Basse goulaine (canton Saint Sébastien)
Madame SORIN présidente du CSMA (ou siège madame Chapeau)

Nous redemandons de dénoncer la corruption de la commune de Haute Goulaine, de la justice et des autorités publiques qui par leur omerta collective totale et sans faille font l'apologie de la corruption de la république dans l'affaire d'assainissement et des impôts.

Mais ce sera une nouvelle fois en vain, nous n'aurons pas de réponse. Cette omerta continuelle ne fait que démontrer encore plus l'existence d'une Mafia Républicaine Française.

Nous demanderons aussi à la présidente Sorin d'arrêter de venir piller nos comptes pour les redevances d'ordures ménagères que nous ne devons pas puisque nous n'avons pas de container et que nous ne mettons rien au ramassage d'ordures ménagères.
Que de plus c'est la communauté qui nous doit de l'argent pour la destruction de notre vie.

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

De plus nous ne devrions plus être là depuis 2007 si cette affaire d'assainissement ne nous avait ruiné et empêché de terminer notre construction et bloqué sur haute Goulaine malgré nous.

Enfin nous ne devons certainement pas d'argent à une communauté de commune corrompue par le refus de dénoncer d'autres autorités publiques corrompues.

Et encore la CSMA ne nous donne rien puisque vous n'avez jamais vu des personnes vivant de façon inhumaine et détruites et marginalisées par les autorités publiques pratiquer des loisirs ou de la culture. Nous gardons ce qui nous reste de notre vitalité pour pleurer.

Mais madame Sorin est aussi une femme cruelle ou est incapable d'imaginer la vie des personnes sous le joug des autorités publiques corrompues.

Elle continue de recouvrir des redevances qui ne sont pas dues puisque nous ne devons rien à une autorité corrompue qui participe à la destruction de notre vie.

Aussi nous déposons , **contre la présidente de la CSMA,**

Plainte pour concussion pour demande d' argent alors qu'elle sait qu' il n'est pas dû.

Nous demandons à pouvoir bénéficier d'un ramassage reconnu et gratuit et d'un accès aussi gratuit à la déchetterie vu les sommes astronomiques qui nous sont dues par la communauté pour destruction de notre vie.

Plainte, par son omerta, pour apologie de corruption de la commune de Haute Goulaine, de la justice et des autorités publiques.

Plainte, par son omerta, pour entrave à la manifestation de la vérité concernant le faux de la commune de Haute Goulaine et les faux de la justice et la meilleure solution gravitaire qui n'a pas été donnée par la justice.

Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Plaintes pour concussion et autres plaintes, du 13/12/2018

Plaintes contre Etude d'Huissier de Justice SCP BLOT - BOGHEN - DIRIDOLLOU - GACHET - LORANDEAU - MORFOISSE - MOULIN – PERRIER

14 Boulevard Winston Churchill - Entrée Churchill 2
BP38522
44185 NANTES CEDEX 4

L' Etude d'Huissier de Justice SCP BLOT nous réclame de l'argent que nous devrions à Clisson Sèvres Maine Agglo pour la redevance d'ordures ménagère

Nous avons tout expliqué à la SCP BLOT et donné le nom de notre site.

Elle peut constater par elle-même, puisqu'elle sait compter, que la commune de Haute Goulaine et la justice ont fait des faux qui sont toujours couverts par les autorités publiques et les institutions comme la CSMA.

Nous ne saurions devoir d'argent à des escrocs qui ont brisé notre vie.

En conséquences nous déposons **plaintes contre la SCP Blot** :

Plainte pour concussion, pour demande d' argent alors qu'elle sait que nous ne devons rien.

Plainte , par son omerta, pour apologie de corruption de la commune de Haute Goulaine, de la justice et des autorités publiques.

Plainte, par son omerta, pour entrave à la manifestation de la vérité concernant le faux de la commune de Haute Goulaine et les faux de la justice et la meilleure solution gravitaire qui n'a pas été donnée par la justice.